



COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2026

La Commission tient à rappeler que l'ensemble des acteurs participants, y compris les dirigeants des clubs, aux compétitions organisées par la LNB sont tenus à un devoir d'exemplarité.

La CJDR tient également à rappeler que les joueurs (professionnels ou membres d'un centre de formation), entraîneurs et dirigeants participant aux championnats LNB sont tenus par une interdiction totale d'effectuer des paris sportifs sur l'ensemble des compétitions de basketball, que ces compétitions soient nationales ou internationales (NBA notamment).

Réunie le 15 juin 2026, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la Ligue Nationale de Basket a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n°D63 – joueur Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

➤ **Un (1) match de suspension assorti de sursis**

Dossier n°D64 – joueur Professionnel

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

➤ **Un (1) match de suspension ferme**

Le match de suspension ferme devra être purgé lors de la prochaine rencontre officielle LNB de l'équipe pour laquelle le Joueur sera qualifié.

Dossier n°D65 – joueur Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

- **Trois (3) matchs de suspension assorti de sursis**

Dossier n°D66 – joueur Professionnel

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

- **Un (1) match de suspension ferme**

Le match de suspension ferme devra être purgé lors de la prochaine rencontre officielle LNB de l'équipe pour laquelle le Joueur sera qualifié.

Dossier n°D67 – joueur Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

- **Avertissement**

Dossier n°D68 – joueur Professionnel

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

- **Un (1) match de suspension ferme**

Le match de suspension ferme devra être purgé lors de la prochaine rencontre officielle LNB de l'équipe pour laquelle le Joueur sera qualifié.

Dossier n°D69 – joueur Professionnel

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

- **Infraction non caractérisée**

Dossier n°D71 – joueur Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

- **Un (1) match de suspension assorti de sursis**

Dossier n°D72 – joueur Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

- **Avertissement**

Dossier n°D73 – joueur Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

- **Avertissement**

Dossier n°D74 – Dirigeant

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

- **Deux (2) matchs de suspension dont un (1) assorti de sursis**

La suspension ferme devra être purgée lors de la première rencontre LNB officielle à domicile de l'équipe du club dirigé.